

## 6.6 L'assouplissement de la carte scolaire

### L'ESSENTIEL

L'assouplissement de la carte scolaire a été décidé à la rentrée 2007

- En trois ans, les demandes ont augmenté et concernent aujourd'hui environ 11 % des familles d'élèves entrant en sixième et en seconde, niveaux principalement concernés par ces demandes
- Les demandes sont satisfaites en moyenne à plus de 67 %, et au-delà pour les demandes de boursiers (80 %) ou les demandes effectuées au titre du handicap (89,5 %)
- Les établissements délaissés sont accompagnés et les moyens garantis. Seuls les établissements vétustes et en panne de recrutement dans leur secteur peuvent être fermés dans le cadre du plan « Espoir banlieues »

| 2010                                | 6 <sup>e</sup> | 6 <sup>e</sup><br>(handicapés) | 6 <sup>e</sup><br>(boursiers) | 6 <sup>e</sup> EP | 6 <sup>e</sup> RAR | 2 <sup>de</sup> | 2 <sup>de</sup><br>(handicapés) | 2 <sup>de</sup><br>(boursiers) | Total |
|-------------------------------------|----------------|--------------------------------|-------------------------------|-------------------|--------------------|-----------------|---------------------------------|--------------------------------|-------|
| Demandes en pourcentage             | 10,58          | 1,1                            | 8,03                          | 12,69             | 14,24              | 12,08           | 0,8                             | 8,77                           | 11,17 |
| Taux de satisfaction en pourcentage | 68,95          | 89,74                          | 80,23                         | 68,84             | 68,55              | 64,8            | 88,74                           | 79,93                          | 67,19 |

Données provisoires - juillet 2010



### Un dispositif qui contribue à réduire les inégalités

- L'assouplissement de la carte scolaire répond à une attente des familles. Le nombre de demandes est en augmentation et atteint en 2010 environ 11 % des élèves entrant en sixième et en seconde. Plus de deux demandes sur trois ont été satisfaites, en particulier celles formulées par les boursiers ou au titre du handicap. On constate néanmoins que l'inscription dans l'établissement du secteur reste le choix majoritaire.

- **Les critères sont clairement définis et déterminent un ordre de priorité** : élèves handicapés, boursiers, fratries, proximité de l'établissement.
- **Cet assouplissement contribue à réduire les inégalités** : auparavant, les familles les moins informées, souvent les plus défavorisées, étaient condamnées à respecter la sectorisation scolaire tandis que celles bien informées trouvaient les stratégies gagnantes pour y échapper (par le choix d'options, notamment).



### Les établissements accompagnés et les moyens garantis

- Dans les établissements dont le nombre d'élèves est en réduction, l'Éducation nationale **garantit le maintien des moyens** pour permettre à l'établissement de créer une dynamique nouvelle, porteuse de réussite. Aucun collège ne sera fermé du seul fait des conséquences de l'assouplissement de la carte scolaire.
- Dans le cadre du plan « Espoir banlieues », **certains collèges peuvent être néanmoins fermés** s'ils sont particulièrement sinistrés au titre du bâti et subissent une baisse démographique importante dans leur secteur de recrutement.  
La décision de fermeture fait alors l'objet d'une très large concertation avec tous les partenaires ; elle est encadrée par un cahier des charges précis. Les élèves sont réaffectés dans un collège proche, plus attractif, et les moyens sont transférés et, si nécessaire, renforcés.

#### CHIFFRES CLÉS

**11 %** des élèves et de leurs familles ont formulé une demande de dérogation pour la rentrée 2010 à l'entrée en sixième et en seconde, soit 8 % de plus que l'année précédente (données provisoires au 30/07/2010)

**67 %** des demandes ont été satisfaites soit 4 % de moins que l'année précédente (données provisoires au 30/07/2010)

**80 %** des demandes formulées par les boursiers ont été satisfaites (données provisoires au 30/07/2010)